

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SESSION  
ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION**  
*par visio-conférence, le 28 septembre 2020*

---

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a tenu sa troisième session ordinaire de l'année, le 28 septembre 2020, par visio-conférence à partir des locaux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), sous la Présidence de Monsieur Sani YAYA, Ministre de l'Economie et des Finances de la République Togolaise, son Président en exercice.

Ont également pris part à la rencontre, Monsieur Abdallah BOUREIMA, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Serge EKUE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Mamadou NDIAYE, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Au terme des échanges, les conclusions et recommandations ci-après ont été approuvées par les Ministres :

**Au titre de la Commission de l'UEMOA**

Le Conseil a examiné et adopté la Directive portant statut des Autorités nationales de réglementation pharmaceutique des Etats membres de l'UEMOA. L'objectif de cette Directive est de mettre en place un cadre législatif harmonisé et approprié, pour un fonctionnement optimal des Autorités nationales de réglementation pharmaceutique, ce qui est indispensable à une mise en œuvre efficace des fonctions de réglementation pharmaceutique.

Le Conseil a également adopté le Règlement relatif aux procédures d'homologation des produits pharmaceutiques à usage humain dans les Etats membres de l'UEMOA. Ce Règlement vise à actualiser le cadre réglementaire défini par le Règlement n° 06/2010/CM/UEMOA du 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour prendre en compte les exigences des Documents Techniques Communs (CTD) harmonisés au niveau de l'espace CEDEAO et l'évolution des certains concepts au niveau international.

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté la Décision portant adoption du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER), 2021-2040. Ce schéma est un outil de planification stratégique et d'aide à la prise de décision, qui répond aux défis que doit relever l'Union à l'horizon 2040. Il est également l'outil de référence pour une politique efficace et coordonnée de développement spatial au sein des Etats membres qui doivent se l'approprier dans le cadre de l'élaboration ou l'actualisation des schémas nationaux d'aménagement du territoire en cohérence avec les documents de planification nationale. Son adoption donne une assise juridique forte et pérenne à la mise en œuvre dudit Schéma.

Le Conseil a examiné et adopté la Directive portant organisation du baccalauréat harmonisé au sein des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. L'harmonisation de ce diplôme s'inscrit dans la dynamique de mise en place effective de la réforme Licence- Master-Doctorat (LMD) dans l'Union qui impose des normes minimales communes de compétences préalables à acquérir pour entreprendre des études dans l'enseignement supérieur. L'adoption de cette Directive contribue à renforcer la qualité du diplôme ainsi que les compétences des récipiendaires.

Abordant le Règlement portant Code minier communautaire de l'UEMOA, le Conseil a décidé de son réexamen à sa prochaine session.

#### **Au titre du CREPMF**

Le Conseil a autorisé l'admission en non-valeur d'une créance d'une Institution financière, conformément aux dispositions du Règlement Financier de l'Organe.

Le Conseil a émis un avis favorable sur les diligences et le chronogramme envisagés pour la mise en place d'une réglementation communautaire spécifique aux comptes inactifs et avoirs en déshérence sur le marché financier régional de l'UMOA. Il a invité les Etats membres à transmettre au Conseil Régional, les textes adoptés ou projets en cours sur cette matière, pour faciliter l'harmonisation du cadre réglementaire.

#### **Au titre de la BOAD**

Sur avis favorable de la 118<sup>ème</sup> session du Conseil d'Administration de la BOAD qui s'est tenue le 25 septembre 2020 et après examen, le Conseil des Ministres a approuvé le plan Stratégique 2021-2025 de la BOAD (Plan DJOLIBA), ainsi que les modalités de mobilisation de ressources pour l'augmentation du capital de la BOAD.

Fait à Lomé, le 28 septembre 2020

Le Président du Conseil des Ministres



Sani YAYA